

PRINCIPES DE MOBILITÉ ACADÉMIQUE POUR LES ÉTUDIANTS INCOMING EN CATÉGORIE AGRONOMIQUE

VERSION 2021/2022

Coordinatrices départementales Erasmus	<p>Ta coordinatrice (voir CONTACTS) est joignable par e-mail pour tout problème pédagogique avant, pendant ou même après ton séjour à la Haute Ecole Charlemagne (HECh).</p> <p>Lorsque tu prends contact avec elle par mail, veille à annoncer ton nom, l'institution où tu effectues ta formation, la filière d'études et l'orientation éventuelle (spécialisation) et le niveau atteint dans ton institution (bloc 1, 2 ou 3) et le nombre total de blocs d'études et le sujet dont tu veux t'entretenir avec elle. En fonction du site sur lequel tu effectueras ton séjour d'études à la Haute Ecole Charlemagne (Huy ou Gembloux), ta référente pédagogique te fixera un rendez-vous à l'ISla dans les plus brefs délais pendant ton séjour.</p> <p>Le site Internet www.hech.be peut déjà te fournir de nombreuses informations générales ou spécifiques à l'étudiant en mobilité ...n'hésite pas à le consulter régulièrement et avant de contacter ta coordinatrice !</p>
Période de mobilité académique	<p>Une année complète (Q1 + Q2) = 60 ECTS / Un quadrimestre = 30 ECTS en ce compris le module Langue française et Culture (voir plus loin).</p>
Date d'arrivée à la HE Charlemagne et activités d'intégration	<p>Le début du premier quadrimestre est fixé au 14/09/2021 (Q1) et au 01/02/2022 (Q2).</p> <p>Il est vivement conseillé d'arriver une semaine avant la rentrée pour participer à la semaine de français intensif aux diverses activités d'accueil et d'intégration des étudiants Erasmus au sein de la HECh. Ces activités sont organisées sur le site des Rivageois à Liège du 01/09 au 10/09/21 (Q1); ou à partir du 01/02/2022 (Q2).</p> <p>Les étudiants en formation sur le site de Gembloux ont la possibilité de participer à deux semaines préparatoires à Namur dans le cadre des « Integration Days » (30/08 au 10/09/21) du Pôle de Namur. Ils doivent <u>s'inscrire avant la fin juin</u> via le site : http://www.poledenamur.be/etudiant/mobilite-internationale/iw où ils trouveront le programme complet des activités culturelles organisées ET des cours de Français langue étrangère (voir plus bas).</p>
Assiduité aux activités d'enseignement	<p>La présence aux activités d'enseignement – cours en présentiel, PBST, travaux pratiques et visites de terrain – est obligatoire à la HECh. Toute absence devra être justifiée par un document officiel – certificat médical, par exemple – qui sera spontanément présenté à l'enseignant dès la reprise des cours. En cas d'absence, il est vivement conseillé de prévenir le plus tôt possible l'enseignant responsable, par mail, pour la bonne organisation des cours.</p>
Calendrier académique	<p>Le respect rigoureux des dates d'activités d'enseignement, des sessions d'exams/remises de travaux en janvier, juin et août/septembre est obligatoire. Aucun départ anticipé ni arrivée tardive au cours du quadrimestre de mobilité n'est accepté par respect pour les enseignants et l'organisation générale des études. Sauf situation exceptionnelle à justifier, au-delà d'un mois après la rentrée académique, l'étudiant ne pourra plus intégrer les cours à la HECh.</p>

Préparation linguistique de l'étudiant	Un niveau de français B1 est obligatoire pour suivre les activités des programmes de cours de la Haute École Charlemagne.
Cours de français – langue étrangère	<p>Des cours de français langue étrangère (FLE) sont accessibles aux Erasmus In :</p> <p>à la HECh – valorisé par 10 ECTS/an (Q1 = 6 ECTS / Q2 = 4 ECTS). Le cours doit toujours figurer dans le contrat d'études de l'étudiant INCOMING dont le français n'est pas la langue maternelle. L'assistance aux séances de cours de français-langue étrangère est obligatoire pour pouvoir présenter l'examen (contrôle des présences). Diverses activités culturelles et d'intégration sont également au programme de ce module. La participation des étudiants INCOMING à ce module est fortement conseillée.</p> <p>A l'université de Namur (pôle de Namur) : 40 périodes de 3h/sem. – valorisé pour 3 ECTS/quadrimestre. Au Q1, les Erasmus peuvent également participer à une « semaine d'intégration » (3 ECTS) offrant la possibilité de visites culturelles. Au Q2, seules 2 journées « integration days » (non valorisable). Inscription obligatoire via le site : http://www.poledenamur.be/etudiant/mobilite-internationale/iw</p> <p>À l'Université de Liège (ISLV) – valorisé par 5 ECTS/ quadri. Informations et inscriptions via le portail de l'Institut des Langues vivantes : https://www.islv.uliege.be/cms/c_10332480/fr/portail-institut-superieur-des-langues-vivantes</p> <p>Dans tous les cas, les cours de FLO et autres activités d'intégration doivent figurer dans le Learning agreement avec le nombre d'ECTS correspondant.</p>
CONTACT avec les coordinatrices pédagogiques au sein de la HECh (Huy/Gembloux)	<p>Le plus rapidement possible, c'est-à-dire dès son acceptation au sein de notre Haute Ecole, l'étudiant prendra contact, par mail, avec la personne référente, suivant le cursus choisi et le site d'enseignement :</p> <p>HECh Huy : bachelier et master Agronomie) => Emmanuelle Gobbe – emmanuelle.gobbe@hech.be</p> <p>HECh Gembloux : master Architecture du Paysage / bachelier Techniques horticoles / bachelier Architecture des jardins et du paysage) => Nathalie de Harlez – nathalie.deharlez@hech.be</p> <p>Ensemble ils échangeront les données pédagogiques nécessaires à la confection du L.A. Le L.A. devra être envoyé obligatoirement pour le 15/05 au plus tard au bureau des RI de l'institution d'accueil.</p>
	Quelle que soit la filière des études choisies : bachelier agro, bachelier en techniques horticoles, en architecture des jardins et du paysage – Master Agro ou Architecture du Paysage, l'étudiant devra sélectionner

<p>Etablissement du Learning Agreement (L.A.) de l'étudiant IN</p> <p>Recommandations et Deadline</p>	<ul style="list-style-type: none"> - des cours relevant du programme du cursus choisi et uniquement dans ce cursus ; - des cours relevant du bloc (1, 2 ou 3) correspondant à son année d'études dans son institution d'origine ; - <p>En fonction des orientations de son programme d'études dans son institution d'origine, et sous réserve de validation par la coordinatrice pédagogique, il pourra toutefois compléter son programme d'études en choisissant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des cours à option lorsque le programme de la filière choisie à la HECh en propose ; - des cours relevant d'un bloc au-dessus ou en dessous de l'année d'études de référence si son plan d'études le justifie. <p>Le L.A. finalisé et signé par les trois parties (étudiant, coordinateur.rice interne et externe) devra être envoyé <u>avant l'arrivée de l'étudiant dans l'institution d'accueil (Q1 ou Q2).</u></p>
<p>Modifications du L.A. durant la mobilité</p>	<p>I. Les deadlines pour procéder à des modifications dans le contrat d'études sont :</p> <p>a. Le 15/10 pour les cours du premier quadrimestre ;</p> <p>b. Le 15/02 pour les cours du second quadrimestre.</p> <p>II. Toute modification dans le contrat d'études doit être valablement motivée et immédiatement communiquée par l'étudiant INCOMING à la coordinatrice départementale de la Haute École Charlemagne ainsi qu'au coordinateur de l'institution d'origine.</p> <p>III. Les modifications apportées au contrat d'études sont signées à la fois par la référente pédagogique de la Haute École Charlemagne et par le coordinateur de l'institution d'origine.</p> <p>IV. Pour rendre officielles les modifications apportées au contrat d'études, le contrat modifié doit être envoyé par courriel (relinter@hech.be), signé par les deux parties, dans les plus brefs délais qui suivent l'amendement. C'est sur base du contrat d'études définitif (tel que modifié) que seront validés les ECTS à l'issue de la mobilité.</p>
<p>Stage et Travail de fin d'études</p>	<p>Le stage et/ou le Tfe (Travail de fin d'études) est accessible seulement à l'étudiant présent en mobilité durant toute l'année académique (Q1 + Q2). L'étudiant est invité à présenter au promoteur de son choix au sein de la HECh les exigences de son institution en matière de stage et/ou de Tfe.</p>
<p>Horaires de cours</p>	<p>L'horaire du premier quadrimestre et du second quadrimestre est toujours confectionné par la coordinatrice départementale de la Haute École Charlemagne. Aucun horaire n'est publié à l'avance sur le site Internet de la HECh.</p> <p>Durant le séjour, l'étudiant INCOMING est ensuite responsable de la mise à jour de son horaire individuel en consultant quotidiennement la plateforme Hyperplanning.</p> <p>En cas de conflit d'horaire, l'étudiant prend rendez-vous par e-mail avec sa référente pédagogique pour envisager une solution.</p>

<p>Délibérations au retour d'une Mobilité</p>	<p>Compte tenu de la disparité des calendriers académiques au sein des Institutions partenaires de la HECh, l'étudiant en Mobilité pour une année académique complète (Q1 + Q2) recevra son relevé de notes (Transcript of Records / TOR) à l'issue de la délibération de première session (juin). Les étudiants effectuant une mobilité au premier quadrimestre recevront leur relevé de notes endéans les 4 semaines qui suivent la fin du quadrimestre (février). Par ailleurs, les étudiants INCOMING sont informés, <u>avant leur départ</u>, de la <u>contrainte de représenter tout échec à la Haute Ecole Charlemagne suivant les modalités et dates qui y sont prévues.</u></p>
<p>Statut de l'étudiant en Mobilité – paiement des frais d'inscription et frais scolaires divers</p>	<p>L'étudiant reste étudiant de son institution d'origine et verse son droit d'inscription à son institution. Il doit par ailleurs effectuer les démarches d'inscription à la HECh, en respectant scrupuleusement les délais (entre le 15 mai et le 15 juin). Des frais liés aux activités pédagogiques durant le séjour en mobilité à la HECh peuvent éventuellement être réclamés à l'étudiant (notes de cours imprimées, visites, séjour pédagogique, etc.); les frais de voyage pédagogique ou d'activités en extérieur lui seront annoncés par les professeurs concernés, en lien avec la référente pédagogique.</p>